

Une politique agricole régionale : six scénarios pour l'avenir

► AFRIQUE DE L'OUEST

L'équipe de rédaction de *Grain de sel*.
gds@inter-reseaux.org

► Le traité révisé de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (Cedeao) prévoit que les 15 États membres se doteront d'une politique agricole régionale. À cette fin, le secrétariat exécutif adjoint de la Cedeao en charge des programmes d'intégration au sein duquel est logé le département de l'Agriculture et de l'Environnement, anime un processus d'élaboration impliquant les États, les acteurs du secteur privé et les organisations paysannes, les autres organisations publiques régionales ainsi que les partenaires internationaux. Contact : Mme Remi Aribisala info@ecowasmail.net

EN AFRIQUE DE L'OUEST, l'agriculture reste un secteur socio-économique stratégique. Son importance se mesure à de multiples niveaux. Au plan de l'emploi et de la création de revenus pour les populations — 60 % des Ouest-Africains vivent en milieu rural, et créent 35 % de la richesse régionale — ; au plan de la sécurité alimentaire — l'alimentation des ménages et des pays repose principalement sur les produits régionaux — ; au niveau de l'insertion dans les échanges : la part des produits agricoles dans les exportations totales progresse alors qu'elle régresse partout ailleurs dans le monde. Enfin, avec des systèmes de production très dépendants des ressources naturelles, peu intensifs et faiblement mécanisés, les liens entre protection de l'environnement naturel et développement agricole sont très étroits.

Après avoir dû se résoudre à libéraliser leurs économies agricoles durant les années 1980 et 1990, les pays affirment un nouveau volontarisme dans le domaine agricole et sont soutenus en cela par leurs organisations paysannes. On assiste à un retour en grâce des politiques agricoles.

Mais, malgré la pléthore d'institutions régionales dont l'Afrique de l'Ouest est dotée, ces politiques nationales ne s'inscrivent pas dans un cadre régional cohérent, qui leur permette d'harmoniser leurs approches, d'affronter la compétition internationale dans de meilleures conditions et de renforcer l'efficacité des politiques nationales. Seule l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA) s'est dotée d'une politique commune en décembre 2001. Limitée aux pays de la zone CFA, elle prend peu en compte les relations avec les voisins, notamment le Ghana, et surtout le Nigeria dont l'économie et les échanges dominent le paysage régional.

1. Dossier « Les politiques agricoles en jeu », *Grain de sel* n° 25, décembre 2003, page 9 à 23.

EN DÉCEMBRE 2003, *Grain de sel* faisait le point sur les politiques agricoles¹. Mais quelle place reste-t-il pour des politiques nationales dans un contexte d'intégration économique régionale ? L'élaboration de la politique agricole ouest-africaine offre l'occasion d'orienter notre projecteur dans cette direction.

Conformément à son mandat, la Cedeao a entrepris de doter la région d'une politique agricole, inscrite dans son projet d'intégration à l'échelle de l'ensemble de l'Afrique de l'Ouest.

Cette démarche est complexe tant la région est fragmentée : trois langues officielles, huit monnaies, de multiples groupes ethniques, des politiques commerciales très différentes sans parler du climat et de la démographie.

Un large processus de concertation. Pour permettre aux pays de développer une vision commune de l'agriculture, au delà de ces différences, la Cedeao mise sur la concertation et la négociation. Avec l'appui du Comité permanent inter-États de lutte contre la sécheresse au Sahel (Cilss) et d'un groupement de huit bureaux d'études africains et occidentaux, elle a élaboré un document de référence² qui propose un diagnostic des agricultures ouest-africaines, et tente de clarifier les enjeux agricoles pour la région. Il esquisse six scénarios représentant différentes options pour la politique agricole régionale à l'horizon 2020. Les États et les acteurs du secteur agricole devront se positionner sur ces options, après avoir organisé des ateliers nationaux (prévus dès septembre) qui constitueront des étapes essentielles du processus. Puis le secrétariat synthétisera les positions nationales et les traduira sous forme de « cadre de politique agricole pour l'Afrique de l'Ouest ». Celui-ci sera à nouveau soumis aux États membres et aux organisations agricoles, avant d'être validé par le sommet des chefs d'État de la Cedeao.

Assurer la sécurité alimentaire, réduire la dépendance vis-à-vis des importations, développer emplois et revenus

2. *Cedeao : cadre de politique agricole pour l'Afrique de l'Ouest (Ecowap) ; document de référence pour la première phase des consultations nationales ; diagnostic, enjeux, questions clés et scénarios* ; juillet 2004.

en amont et en aval de la production, améliorer les revenus des populations agricoles, etc. : les enjeux sont de taille. Tous ne relèvent pas d'une responsabilité régionale. Le document met en avant le principe de subsidiarité pour fonder la politique sur trois piliers : l'intégration régionale des marchés agricoles, et la gestion de l'ouverture commerciale de la région sur les marchés internationaux. Le troisième pilier est plus consensuel : il s'agit des domaines pour lesquels les pays ont avantage à travailler ensemble (recherche agricole, normes et programmes sanitaires).

Plusieurs politiques possibles. Les scénarios, du plus pessimiste au plus volontariste sont décrits et les auteurs cherchent à en évaluer les impacts. Les deux premiers, dits « tendanciels » reposent sur une absence de politique régionale (la situation actuelle). Les quatre autres projections, fondées sur des niveaux variables d'intégration régionale et d'ouverture internationale, sont résumées ainsi :

- une agriculture régionale très ouverte sur les marchés internationaux et fortement intégrée ;
- une agriculture régionale très ouverte sur les marchés internationaux mais peu intégrée ;
- une agriculture régionale peu intégrée avec une protection élevée et généralisée de l'ensemble du secteur agricole ;
- une agriculture régionale fortement intégrée avec une protection différenciée selon les produits et les filières, en fonction de leur caractère stratégique.

Plusieurs scénarios reposent sur une certaine protection du secteur agricole. Or les pays sont engagés dans des négociations visant la création de zones de libre échange : accords de partenariat économique avec l'UE ; Agoa³ avec les États-Unis, etc. Donner un contenu plus pragmatique à ces accords de libre échange pour offrir de meilleures perspectives aux producteurs régionaux confrontés à l'instabilité des marchés internationaux et à la concurrence déloyale sera un des principaux challenges de cette politique agricole. *Grain de sel* aura l'occasion d'y revenir. Ω

3. *African Growth and Opportunity Act* (loi sur la croissance et les possibilités économiques en Afrique).